

---

Recherche

## **Recherche-action « Dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance »**

juillet 2020

[Thomas JANVRIN](#)

**Partager sur les réseaux**

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

Comment mieux accompagner toutes les familles dans l'éducation de leurs enfants et inclure les plus fragiles dans des approches plus transversales et plus précoces ? La coordination nationale des Cités éducatives (composée de l'ANCT et la DGESCO) et l'Odas partagent l'ambition de faire de l'éducation un enjeu de mobilisation citoyenne. C'est pourquoi l'Odas a été sollicité pour soutenir les dynamiques de coopération entre les différents acteurs de la protection de l'enfance au sein de 10 cités éducatives volontaires, dans une finalité de prévention voire de prévenance.

---

Depuis deux ans, l'Odas est engagé dans la conduite de la [recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance »](#). Préfigurée avec une ville, huit départements ont souhaité rejoindre cette démarche[1]. Elle vise, à partir d'un état des lieux établi en commun, à définir et à mettre en œuvre de nouveaux modes de relations entre tous les acteurs concernés à un titre ou à un autre par l'enfance, la jeunesse et la famille afin de développer des actions de prévention. Il s'agit avec tous les lieux accueillant des enfants et des jeunes - et en priorité avec les écoles - de mobiliser tous les acteurs concernés du territoire. La finalité est d'organiser un environnement plus favorable à l'éducation des enfants avec les parents, en faisant de l'éducation un enjeu partagé à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire, pour que les difficultés rencontrées par les enfants et leurs parents puissent trouver des solutions – individuelles ou collectives – le plus précocement possible.

Cette démarche cherche à identifier les ressorts du développement des coopérations entre tous les acteurs pour faire émerger avec les parents et les enfants des réponses nouvelles adaptées à l'évolution de notre société. Elle a vocation à se déployer dans des quartiers « *banals* », quartiers « politique de la ville » et territoires ruraux. Cette recherche-action fait l'objet d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) et est soutenue par une association d'élus et plusieurs institutions du champ de la protection sociale et du champ associatif[2].

De son côté, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), devenu Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) depuis janvier 2020, a initié depuis quelques mois, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ - DGESCO), le programme « Cités éducatives ». La finalité est de construire des écosystèmes autour de la question centrale de l'enfance et de la jeunesse, avec une attention plus soutenue au devenir des plus fragiles. Ce programme vise à encourager dans les territoires un partenariat entre l'ensemble des acteurs en lien avec des enfants, qu'ils exercent au sein même ou en dehors des établissements scolaires. Ce programme s'appuie sur deux orientations majeures. D'une part, la nécessité de donner les clés du territoire aux acteurs de l'Éducation Nationale en trouvant les modalités opérationnelles qui leur permettent de s'appuyer sur leur environnement pour mobiliser l'ensemble des ressources utiles sur les temps scolaires, périscolaire et extra-scolaire. D'autre part, l'ambition de partager les enjeux éducatifs et de les définir de manière plus collective, en impliquant les collectivités locales, particulièrement les communes, les parents et toutes les ressources disponibles du quartier : habitants et acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, économiques, etc. Au total, ce sont quatre-vingts grands quartiers « politique de la ville » qui ont été labellisés « Cités éducatives », sur candidature et engagement des mairies, avec 525.000 jeunes de 0 à 25 ans potentiellement concernés.

Le programme « Cités éducatives » et la recherche-action de l'Odas « Soutien éducatif et protection de l'enfance » convergent ainsi dans leurs finalités, constituant ainsi le socle d'un nouveau partenariat. La coordination nationale des Cités éducatives (composée de l'ANCT et la DGESCO), et l'Odas partagent effectivement l'ambition de faire de l'éducation un enjeu de mobilisation citoyenne.

La coordination nationale des Cités éducatives (CNCE) souhaite s'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie sociale de l'Odas pour que des territoires volontaires s'engagent dans un

---

accompagnement renforcé. En faisant bénéficier la CNCE des premiers constats de la recherche-action menée et en déployant une méthodologie désormais éprouvée, l'Odas soutiendra les dynamiques de coopération entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (parents, travailleurs sociaux et personnel médico-social ou éducatif de l'ASE, PMI, communes, caisse des écoles et CCAS, CAF, Éducation nationale, associations), au sein de 10 cités éducatives volontaires, dans une finalité de prévention voire de prévenance[3] pour une durée de 3 ans.

Avec cette nouvelle recherche-action, l'Odas assurera le rôle de tiers facilitateur entre l'ensemble des acteurs territoriaux concernés par la protection de l'enfance[4], quelles que soient leurs institutions (État, collectivités locale, associations, ...) ou la nature de leur engagement (professionnel, bénévole, habitant). En effet, l'Observatoire est souvent perçu comme le « tiers de confiance » capable de mobiliser l'écosystème local. De plus, l'Odas fera aussi bénéficier la CNCE de ses relations privilégiées avec les partenaires locaux et plus particulièrement les départements pour rechercher leur contribution. Car l'objet de cette démarche est d'impliquer plus fortement les villes et les départements pour développer la prévention dans le champ de la protection de l'enfance. Dans ses différents travaux, l'Odas n'a cessé de promouvoir l'implication des villes aux côtés des départements, non seulement pour mieux développer la prévention spécialisée, mais aussi pour favoriser, par exemple, la mobilisation des aînés dans le parrainage d'enfants, ou la mise en œuvre d'actions de prévention collective en direction des parents, en s'appuyant sur les nombreux services municipaux.

Vous souhaitez contribuer à cette nouvelle recherche-action ? L'Odas lance un appel à participation des cités éducatives. [Télécharger l'appel à participation.](#)

## Contact :

- Didier Lesueur, directeur général : [didier.lesueur@odas.net](mailto:didier.lesueur@odas.net)
- Marie-Agnes Feret, chargée d'étude enfance-famille : [marieagnes.feret@odas.net](mailto:marieagnes.feret@odas.net)
- Doris Cholet, chargée d'étude enfance-famille : [doris.cholet@odas.net](mailto:doris.cholet@odas.net)
- Thomas Janvrin, chargé d'étude enfance-famille : [thomas.janvrin@odas.net](mailto:thomas.janvrin@odas.net)

Notes :

[1] Il s'agit de la ville d'Orly et des départements suivants : Haute-Loire, Haute-Savoie (Gaillard et Rumilly), Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle (Lunévillois et Terres de Lorraine), Moselle (Woippy, territoire Metz/Orne et Boulay, territoire Forbach/Saint-Avold) Nord (Valenciennes et Louches), Sarthe (Le Mans et Pays Maine Saosnois) et Pyrénées Atlantiques (Pau et Pays des Gaves).

---

[2] Il s'agit de l'Assemblée des Départements de France (ADF), de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et de la Fondation OCIRP, et enfin de la Fédération Nationale des Centres Sociaux et Socioculturels de France, de La Ligue de l'Enseignement et L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

[3] Aussi appelée co-veillance, le terme « prévenance » vient du Québec. Dépassant la notion de prévention, ce concept renvoie au fait, « *d'être attentif aux besoins de chacun et de faire à plusieurs, dans une logique collective et une dynamique de lien social* » (Jean EPSTEIN, 2006)

[4] Il est utile de préciser que par acteurs concernés par la protection de l'enfance, l'Odas entend tous les acteurs concernés par l'enfance, l'adolescence et la famille. Car trop souvent la protection de l'enfance est réduite à l'ensemble des acteurs intervenant dans le dispositif de l'aide sociale à l'enfance. En d'autres termes, la prévention est souvent asservie aux impératifs de la protection, quand elle ne disparaît pas purement et simplement. Ainsi, avec l'étude annuelle sur l'évolution des dépenses départementales d'action sociale, l'Odas observe que la part des dépenses de placement sur l'ensemble des dépenses d'aide sociale à l'enfance ne cesse d'augmenter depuis 2001, passant de 76% à 84% en 2018.

En complément

[Télécharger l'appel à participation.](#)